



L'industrie dans les Vosges : un savoir-faire qui s'exporte

Visuel indisponible

Le territoire vosgien regorge d'entreprises qui exportent leur savoir-faire à l'international. Que ce soit dans l'ameublement de luxe ou dans le textile, tous ont un seul mot d'ordre : l'excellence. Zoom sur ces deux filières...

La nature des activités industrielles contemporaines vosgiennes est en grande partie liée à l'héritage du passé. Le département est recouvert à 60% de forêt, offrant ainsi une matière première quasi inépuisable. Et les Vosgiens ont toujours su en tirer profit. De nos jours, près de 164 entreprises travaillent dans l'industrie du bois et de l'ameublement et emploient près de 4 800 personnes. Et depuis juin 2015, le savoir-faire dans l'ameublement a été reconnu avec l'indication géographique « **Siège de Liffol** ». Cette appellation définit un savoir-faire précis, dans un cahier des charges de 23 étapes techniques qui doivent toutes être réalisées dans la zone géographique du « **Siège de Liffol** ». Elle couvre 165 communes de la **Haute-Marne**, de la **Meuse** et des **Vosges**. C'est dans la région, au 17^e siècle, que cette industrie du siège se développe. Aujourd'hui, l'indication géographique concerne 40 entreprises de fabrications de sièges, dont **Henryot et Cie** à Liffol le Grand, et 500 employés.

Henryot et Cie fut fondée en 1867, et depuis le manufacturier de meubles et de sièges de tradition et d'exception n'a pas bougé. La qualité de production se perpétue avec Dominique Roitel et la 5^{ème} génération de la famille. Au fil des décennies, l'entreprise a su suivre la mode dans le monde de l'ameublement. 70 employés composent l'entreprise, héritière de 17 savoir-faire de maître menuisiers en sièges, d'ébénistes, de sculpteurs, de tapissiers, de doreur ou encore de couturiers. De nos jours, **Henryot et Cie** exporte ses créations à travers le monde pour habiller les lieux les plus prestigieux. Grâce à ce travail traditionnel et fait main, l'entreprise a obtenu le label « **Entreprise du Patrimoine Vivant** ».

L'industrie du textile, quant à elle, se démocratise dans les Vosges vers le 19^e siècle, en offrant une main d'œuvre importante et peu exigeante : tout le monde pouvait travailler au tissage. Mais secoué par les crises et les guerres, ce secteur a perdu ses ouvriers. Et c'est grâce à la modernisation des entreprises, à la diversification des produits et à la production haut de gamme et innovante que le textile poursuit son activité. Et pour reconnaître ce vrai savoir-faire, le label « **Vosges Terre Textile** » a été créé en 2011 par le Syndicat Textile de l'Est. L'objectif est de permettre aux consommateurs de reconnaître les produits réellement fabriqués dans les Vosges selon trois critères : 75% des étapes de la fabrication se fait dans le département, l'article labellisé doit être de bonne qualité et sans effet néfaste.

Par exemple, à Vagney, l'entreprise **Bleu Forêt** s'est installée en 1994 pour se consacrer à la fabrication de chaussettes de qualité. Très vite, les chaussettes vosgiennes s'exportent à l'international pour atterrir au Japon, au Mexique ou au Canada. En 2016, le groupe **Tricotage des Vosges**, dont fait partie **Bleu Forêt**, dépasse les 6 millions de chaussettes produites par an et réalise un quart de son chiffre d'affaire à l'export. Avec 175 employés sur le site et un parc de 250 machines, l'entreprise assure une fabrication française de qualité à partir de matières textiles nobles comme la soie, la laine mérinos, le cachemire ou encore le fil d'Écosse. Ce savoir-faire a été reconnu par le label « **Vosges Terre Textile** ».